

REUNION DU MARDI 15 DECEMBRE 2015

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30mn, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents : Maurice BARBE. Luc NOLET. Olivier SAVARY. Philippe SODOYER. (adjoints). Thierry CORBERON. Danièle BROUIN. Xavier DUCHET. Denis LOROT. Xavier RATTE. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Florence CHAMON. Lénia HOUEL (conseillers municipaux).

Absent excusé : Bruno DI BLAS (pouvoir D.LOROT).

Secrétaire de séance : Florence CHAMON.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

C.C.A.S.

Gérard ARNOUITS fait l'histoire du CCAS entre autre l'origine des biens de ce comité (terres agricoles, 2 logements, Grande rue et 1 pavillon, rue du Docteur Hess).

Il explique aux élus que dans le cadre de la loi NOTRe, les communes de moins de 1 500 habitants ne sont plus tenues d'avoir un CCAS. En effet, au plus tard le 1^{er} janvier 2020, ce sont les communautés de communes qui seront compétentes.

Les CCAS ainsi que leurs biens seront transférés aux structures intercommunales (CIAS).

Les élus, à l'unanimité, demandent la dissolution du CCAS au bénéfice de la commune.

Cette mesure est applicable au 31 décembre 2015.

Les membres, non conseillers municipaux, du CCAS en seront informés.

Le conseil exercera directement cette compétence par l'intermédiaire d'une commission dans laquelle les membres actuels du CCAS pourront siéger.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Les biens du CCAS sont transférés à la commune de MALIGNY

VOIRIE

Maurice BARBE propose de faire chiffrer la réfection des trottoirs : rue de la Mairie, rue de Bourgogne et rue du Temple.

Quelques chemins seraient à réparer notamment ceux qui débouchent sur des voies goudronnées.

Problème d'écoulement d'eau sur le chemin de la vallée Martin.

Ces travaux seront chiffrés pour le budget primitif.

Danièle BROUIN regrette que ces sujets n'aient pas été évoqués en commission et souhaiterait que l'écoulement des eaux pluviales de la rue du Grand Cotat soit étudié.

Maurice BARBE demandera que ces travaux soient étudiés en même temps que la réfection de la rue du Moulin.

Les élus débattent de ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES

Fonctionnement des commissions - Xavier DUCHET demande que le fonctionnement des commissions soit clairement défini et respecté. En effet, il n'est pas satisfait de la situation actuelle et souhaite démissionner de la commission des bâtiments.

Des explications suivent :

Gérard ARNOUITS - les commissions doivent faire des propositions mais c'est le conseil municipal qui décide des priorités.

Olivier SAVARY - une réunion de la commission des bâtiments a été organisée, des devis ont été demandés à plusieurs artisans, le choix a été fait par le conseil municipal et ensuite les travaux ont été réalisés. Quand l'entrepreneur intervient, les membres de la commission en sont informés. La prochaine réunion sera programmée début 2016 afin de lister des travaux et les faire chiffrer, en prévision du budget primitif.

Bilan : revoir travail des commissions et travailler sur la communication.

Sponsoring – un jeune de la commune qui fait des études de commerce nous sollicite pour une aide afin qu'il puisse participer au raid solidaire : Bab El Raid. Les élus ne souhaitent pas s'associer à ce projet.

INFORMATIONS DIVERSES

Manifestations 2016 – l'ASA organisera le 2^{ème} rallye du Chablisien, le samedi 21 mai et le VCA, une course cycliste, le dimanche 29 mai.

Giromédias – les Ets PAIN n'ont pas renouvelé la convention avec cette société et leurs panneaux ont été retirés.

Nom du groupe scolaire – Olivier SAVARY présente deux propositions : Henri-Cardin d'Aguesseau et Léon Bastard d'Estang (l'argumentaire sera envoyé par mél à chaque élu).

François TURCIN – ne pas oublier d'associer les 4 communes à ce nom.

Saint-Vincent – Gérard ARNOUITS rappelle que c'est une manifestation associative dans laquelle la commune ne doit pas intervenir.

Circuit du collège – De gros problèmes de discipline sont à regretter sur ce circuit. Les parents ont été convoqués, le chauffeur a été remplacé provisoirement et des places ont été attribuées aux élèves.

La dernière consigne étant de retirer la carte de bus qui sera à récupérer par les parents accompagnés de leur enfant auprès du maire.

Nettoyage du réseau d'eaux usées – plusieurs administrés ont subi des désagréments suite au nettoyage du réseau. A ce jour, aucune explication n'a été apportée, ce travail étant réalisé par la même entreprise, tous les ans, depuis une dizaine d'années.

Séance levée à 23h.